



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **14 janvier 2026 à 19 h 30**, à la **salle de l'Institut-Canadien** sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no : 2025-03

Adresse : 349, chemin des Patriotes
Zonage : Rd-4
Lot : 4 932 499

Cette demande consiste à permettre la conservation des portes de garage ayant une hauteur de 3 m soit, une hauteur excédant la hauteur permise par la réglementation applicable et ce, suivant la réalisation de travaux de rénovation et d'agrandissement visant l'annexion du garage à la résidence principale.

Cette dérogation concerne le paragraphe d) du premier alinéa de l'article 73 du règlement de zonage # 2011-11-008 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et ses amendements.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 15 décembre 2025.



Nathalie Cliche
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, 15 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 décembre 2025.



Nathalie Cliche
Greffière-trésorière

